

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-42

Objet : Recrutements par voie contractuelle.

Rapporteur: M. HUSSON,

La Ville de Metz, comme de nombreuses structures est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans un contexte de forte évolution des métiers.

Le manque de candidatures pour certains postes s'explique notamment par la diminution du nombre de candidats aux concours, la concurrence avec d'autres collectivités, et même des entreprises du secteur privé et particulièrement celles situées au Luxembourg.

Cette pénurie de candidatures de titulaires de la fonction publique a amené la Ville de Metz à recruter des agents contractuels sur poste permanent conformément à l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Après examen des diverses candidatures reçues à l'issue de la publication des offres concernant les postes de Coordinateur de l'AGORA, Responsable réseau pôle publics empêchés et chef de service Développement des pratiques sportives diffusées auprès du Centre de Gestion de la Moselle et sur le site Internet de la Ville de Metz, il n'a pas été possible de recruter des candidats selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

En conséquence, il est proposé de pourvoir les postes de Coordinateur de l'AGORA, de Responsable réseau pôle publics empêchés et chef de service Développement des pratiques sportives par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Le recrutement est effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de cette durée maximale totale de six ans, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois du poste, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

- Recrutement par voie contractuelle d'un Coordinateur de l'AGORA

L'AGORA est un équipement ouvert en 2017 associant un centre social, une médiathèque et

un espace numérique. Cet équipement inédit et novateur développe de grandes missions culturelles et sociales. Au cœur de ce projet se trouve une volonté de créer un endroit propice au dialogue et échanges entre les habitants du quartier mais également des associations et acteurs sociaux.

Dans ce cadre, le Coordinateur de l'AGORA assure la coordination des équipes associatives et Municipales. Il veille à la bonne gestion du bâtiment et assure la programmation culturelle.

- Recrutement par voie contractuelle d'un Responsable réseau pôle publics empêchés

Le réseau des bibliothèques-médiathèques de Metz, dont une Bibliothèque municipale classée, met en œuvre un projet culturel, scientifique éducatif et social destiné à développer et élargir les publics afin de permettre l'accès à tous à la culture et à l'information par une offre de services et d'activités adaptée aux usages des publics et des territoires. Composé de 6 bibliothèques-médiathèques, le réseau accueille près de 800 000 visiteurs grâce à une équipe de 120 personnes réparties sur les différents sites et les pôles transversaux.

Dans ce cadre, la ville recherche un responsable réseau pôle publics empêchés

- Recrutement par voie contractuelle d'un Chef de service Développement des pratiques sportives

Le service Développement des Pratiques Sportives a pour mission de favoriser l'accès au sport pour tous, y compris à travers le sport scolaire.

Il accompagne près de 90 clubs sportifs subventionnés et participe à l'organisation de compétitions d'envergure (Meeting Metz Moselle Athlétor, Moselle Open, Marathon Metz Mirabelle...) et prend en charge l'organisation d'évènements tels que les Week-ends des sports, les Trophées du Sport, Metz Plage ou encore la Fête de l'Eau.

Dans ce cadre, la ville recherche un chef de service Développement des pratiques sportives

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-8,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions

statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, d'un détachement ou sur liste d'aptitude)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de recruter par la voie contractuelle sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique un Coordinateur de l'AGORA au grade d'attaché, un responsable réseau pôle publics empêchés au grade d'attaché, un chef de service Développement des pratiques sportives au grade d'attaché.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements

Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Khalifé KHALIFÉ, Adjoint au Maire de Metz,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220929-122553-DE-1-1
N° de l'acte : 122553

Délibération rendue exécutoire le 4 octobre 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,